

Publié par : juridique
Date de dépôt : 03/08/2026
Date de retrait : 03/10/2026



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-Provence

DÉCISION DU MAIRE N°2026-0141
en date du 31 Juillet 2026

ATTRIBUTION DU MARCHÉ 26-03T
TRAVAUX DE REFECTION ET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE
SUR LA COMMUNE DE VENELLES LOT N°1 ET LOT N°2

AM/PHS/SCM/MA

Exposé des motifs :

Considérant que la Commune de Venelles souhaite faire des travaux de réfection et d'aménagement de voirie ;
Considérant que pour répondre à ce besoin, la Commune a lancé le 1^{er} Juillet 2026 une consultation, conformément aux articles L2123-1 et R2131-12 et suivants du Code de la commande publique ;
Considérant que le 23 Juillet 2026, date limite de remise des offres, 4 entreprises ont remis des offres qui ont été analysées par les services municipaux ;

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23, relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil municipal ;
Vu la délibération n°D2026-42 du 31 Mars 2026 conférant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des pouvoirs suivants : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. » ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;
Vu l'offre remise le 23 Juillet 2026 par la société SATR pour le lot 1 ;
Vu l'offre remise le 23 Juillet 2026 par la société SATR pour le lot 2 ;
Vu le rapport d'analyse des offres proposé par les services municipaux

Le Maire décide :

Article 1 : D'approuver la signature du marché N° 26-03T, avec la société SATR représentée par Monsieur Philippe HUGUET, dûment habilité aux fins de signature.
Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

Type de marché : Prix Global Forfaitaire

Durée : des travaux

Coût :

lot 1 : 90 716,00 € HT soit 108 860.38 € TTC, conformément à l'acte d'engagement rempli par le candidat.

lot 2 : 84 017.22 € HT soit 100 820.66 € TTC, conformément à l'acte d'engagement rempli par le candidat.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire de Venelles et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication qui sera effectuée conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la ville de Venelles et le Chef du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de la légalité.

Fait à Venelles, le 31/07/2026

Pour le Maire absent

Françoise WELLER

1^{ère} Adjointe déléguée à la Culture, à l'animation,
au patrimoine, au bien-être animal, aux transports et aux élections

F. Weller



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe Sanmartin
------------------------------------	--